

## Le service de santé des armées



Le soutien santé est déterminant pour l'efficacité opérationnelle, quel que soit le type d'opération. Il est d'abord et avant tout une obligation morale que l'Etat assume vis-à-vis de ses ressortissants, surtout lorsqu'ils sont confrontés à un risque accru.

**Le Service de santé des armées (SSA) est responsable du soutien santé des forces en opération, tout comme sur le territoire national.** Il contribue aussi à des opérations civiles, au sein de détachements humanitaires. Ses infrastructures, **polyvalentes**, sont ouvertes aussi bien aux personnels du ministère de la Défense qu'à la population.

La France veillera en permanence à la qualité de son personnel sanitaire militaire, et à l'adéquation entre le besoin et la ressource. Si le rythme des opérations ou le taux de pertes constatées l'exigent, le taux de médicalisation des unités sera renforcé. **Dans l'urgence, la capacité du service peut être accrue en sollicitant la réserve opérationnelle.** En cas de montée en puissance des risques, la ressource en praticiens sera accrue en augmentant le seuil des recrutements en formation initiale.

